

Conférence de presse de Charles de Gaulle (5 septembre 1960)

Légende: Le 5 septembre 1960, le général de Gaulle accorde au Palais de l'Élysée une conférence de presse au cours de laquelle le président français développe notamment sa conception d'une Europe des États.

Source: GAULLE, Charles de. Discours et messages. Volume III: Avec le renouveau (1958-1962). Paris: Plon, 1970. 443 p. ISBN 2-259-02264-2. p. 244-246.

Copyright: (c) Editions Plon

URL: http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_charles_de_gaulle_5_septembre_1960-fr-0993e4e3-896a-4c44-89c4-9de188c1d637.html

Date de dernière mise à jour: 27/01/2014

Conférence de presse de Charles de Gaulle (5 septembre 1960)

[...]

- Q. *Monsieur le Président, pourriez-vous nous éclairer sur les projets de coopération européenne que vous avez récemment exposés aux dirigeants allemands, néerlandais et italiens et nous dire également, si possible, quelles sont, à ce sujet, vos espérances ou perspectives, en tenant compte de ce que vous savez des entretiens qui ont eu lieu entre M. MacMillan et le Chancelier Adenauer ?*

R. - Avec le Premier ministre, avec le ministre des Affaires étrangères et, du reste, conformément à la politique parfaitement définie et suivie par le Gouvernement, nous avons, en effet, ces temps derniers, inauguré une série de consultations avec des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays de l'Europe occidentale, plus spécifiquement ceux de l'Europe que l'on qualifie des Six. Ce qui ne nous a pas empêché, d'ailleurs, de voir et, nous espérons bien, ne nous empêchera pas de revoir le Premier ministre britannique à l'occasion qui sera nécessairement une bonne occasion.

Construire l'Europe, c'est-à-dire l'unir, c'est évidemment quelque chose d'essentiel. Il est banal de le dire, pourquoi faudrait-il que ce grand foyer de la civilisation, de la force, de la raison, de la prospérité, étouffe sous sa propre cendre ? Seulement, dans un pareil domaine, il faut procéder, non pas suivant des rêves, mais d'après des réalités. Or, quelles sont les réalités de l'Europe ? Quels sont les piliers sur lesquels on peut la bâtir ? En vérité, ce sont des Etats qui sont, certes, très différents les uns des autres, qui ont chacun son âme à soi, son Histoire à soi, sa langue à soi, ses malheurs, ses gloires, ses ambitions à soi, mais des Etats qui sont les seules entités qui aient le droit d'ordonner et l'autorité pour agir. Se figurer qu'on peut bâtir quelque chose qui soit efficace pour l'action et qui soit approuvé par les peuples en dehors et au-dessus des Etats, c'est une chimère. Assurément, en attendant qu'on ait pris corps à corps et dans son ensemble le problème de l'Europe, il est vrai qu'on a pu instituer certains organismes plus ou moins extra-nationaux. Ces organismes ont leur valeur technique, mais ils n'ont pas, ils ne peuvent pas avoir, d'autorité et, par conséquent, d'efficacité politique. Tant qu'il ne se passe rien de grave, ils fonctionnent sans beaucoup d'histoires, mais dès qu'il apparaît une circonstance dramatique, un grand problème à résoudre, on s'aperçoit, à ce moment-là, que telle «Haute autorité» n'en a pas sur les diverses catégories nationales et que seuls les Etats en ont. C'est ce qu'on a vérifié il n'y a pas très longtemps à propos de la crise du charbon et c'est ce que l'on constate à propos du Marché commun quand se posent les problèmes des produits agricoles, des concours économiques à fournir aux Etats africains ou des rapports entre le Marché commun et la zone de libre échange.

Encore une fois, il est tout naturel que les Etats de l'Europe aient à leur disposition des organismes spécialisés pour les problèmes qui leur sont communs, pour préparer et au besoin pour suivre leurs décisions, mais ces décisions leur appartiennent. Elles ne peuvent appartenir qu'à eux et ils ne peuvent les prendre que par coopération. Assurer la coopération régulière de l'Europe occidentale, c'est ce que la France considère comme étant souhaitable, comme étant possible et comme étant pratique, dans le domaine politique, dans le domaine économique, dans le domaine culturel et dans celui de la défense. Cela comporte un concert organisé régulier des Gouvernements responsables et puis, aussi, le travail d'organismes spécialisés dans chacun des domaines communs, organismes subordonnés aux Gouvernements; cela comporte la délibération périodique d'une assemblée qui soit formée par les délégués des parlements nationaux et, à mon sens, cela doit comporter, le plus tôt possible, un solennel référendum européen, de manière à donner à ce départ de l'Europe le caractère d'adhésion et de conviction populaires qui lui est indispensable. Il se trouve que les Etats de l'Europe ont actuellement entre eux, en commun, de très grands moyens d'action et, aussi, de grands problèmes. Il se trouve que leurs inimitiés d'antan sont réduites à bien peu de choses. Bref, il se trouve que l'occasion se présente.

Bien sûr, si l'on entre dans cette voie, si l'on peut espérer que l'on va y avancer, les liens se multiplieront et les habitudes se prendront et alors, le temps faisant son oeuvre, peu à peu, il est possible que de nouveaux pas soient faits vers l'unité européenne. Encore une fois, c'est cela que la France propose. C'est tout cela et pas autre chose.

[...]